

Séance du 9 Juin 2023



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente et un mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Catherine MATHIEU
- Jean-Baptiste SANGLARD - Virginie MONTES

ABSENTS :

EXCUSES : Séverine CELLE – Gérald GIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Vente chemin à Couteaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M et Mme BOLLON domiciliés à Couteaux qui souhaitent acquérir le chemin communal jouxtant leur propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne son accord** pour vendre le chemin à M et Mme BOLLON au prix de **5 € le m²**, Celui-ci ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;
- **précise** que les frais du document d'arpentage et de la vente sont à la charge des acheteurs ;
- **désigne** la Société ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission ;

Fait et délibéré en Mairie
le 9 juin 2023
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Annulation Préfecture

043-214301863-20230609-23_06_006-DE
Reçu le 04/10/2023